

# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Rapport annuel d'exploitation du RHD57 au titre de l'année 2023**

<p align="center"><b>COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-355</b></p>
---

Le 16 décembre 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Madame Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) :

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Madame Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Michel SCHMITT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1411-3, L. 1425-1, L. 5721-1 et suivants ;

**VU** la convention de délégation de service public notifiée le 22 novembre 2005 pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que de ses 8 avenants ;

**VU** le rapport annuel transmis le 31 mai 2023 par MOSELLE TELECOM au titre de l'année 2023 ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 décembre 2024 ;

**VU** le rapport n° CSR 2024-355 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 16 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de soumettre au Comité Syndical le bilan d'activités 2023 concernant la délégation de service public Haut Débit pour la Moselle.

## I – RAPPEL DU CONTEXTE

Pour mémoire, le Réseau Haut Débit Moselle (RHD 57) a été réalisé par le Département de la Moselle de 2004 à 2006. Le 6 décembre 2005, le Département a signé une convention de Délégation de Service Public pour une durée de 15 ans.

Le délégataire, Moselle Télécom, a pour mission d'assurer l'exploitation du Réseau Haut Débit Moselle et plus précisément de concevoir, déployer, financer, exploiter et commercialiser un réseau départemental de communications électroniques à haut débit à partir de l'infrastructure passive de communications électroniques, mise à sa disposition.

Le transfert du réseau RHD 57, ainsi que du contrat d'affermage, s'est opéré dès l'adhésion du Département à MOSELLE FIBRE en 2015.

Un avenant de prolongation a été signé en 2019 avec Moselle Télécom pour une fin de contrat en 2025, afin que le délégataire réalise des investissements permettant d'assurer la connexion entre le RHD 57 et la nouvelle infrastructure en fibre optique jusqu'à l'abonné.

## II – BILAN DE L'ANNEE 2023

### **II-1 Bilan commercial**

Moselle Télécom dégroupé 165 NRA sur les 218 que compte Orange sur le département. Sur ce périmètre technique, 6 opérateurs proposent des offres de services DSL Grand Public avec un niveau de service variable, en fonction du type d'équipement installé.

4 opérateurs et 2 opérateurs d'opérateurs proposent des services d'infrastructures de dégroupages sur l'ensemble du territoire mosellan.

Des opérateurs FAI préfèrent produire les services DSL avec leurs propres équipements, mais ont besoin d'une infrastructure optique pour accéder au NRA. Dans ce cas, Moselle Télécom propose des offres pour les opérateurs concernés.

L'activité DSL est en décroissance [redacted] au 31 décembre 2023.

En suivant l'analyse de variation de clients des NRA les plus impactés, on s'aperçoit que, pour 2023, les pertes sont situées surtout sur le territoire de MOSELLE FIBRE car l'opérateur SFR a desservi la seconde moitié du réseau FttH, d'où des migrations importantes de l'ADSL vers la fibre à Boulay, Faulquemont, Phalsbourg et Sarrebourg.

L'offre de collecte des NRO FttH du réseau MOSELLE FIBRE voit son trafic augmenter avec la commercialisation [redacted]

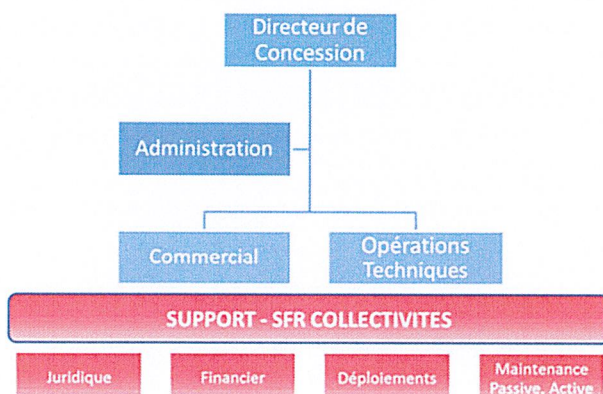
Hors DSL, l'activité commerciale est stable sur les produits passifs et leur maintenance, ainsi que les produits actifs Lan-to-Lan.

## II-2 Bilan technique

### Moyens de la société

Dans ce rapport, Moselle Télécom déclare que les moyens en bleu ci-dessous sont « dédiés à la société *ad hoc* et à son activité ». Les fonctions en rouge traduisant « les moyens mutualisés [...] sous-traités à SFR ». Aucun élément ne permet ainsi de connaître le nombre d'ETP mobilisés sur le projet, le délégataire ne donnant ni le nom des profils, ni leur taux d'affectation au projet.

#### LA STRUCTURE FONCTIONNELLE



Le délégataire n'a pas été en mesure d'attester davantage que les moyens prévus contractuellement (5 ETP présents localement *a minima*) sont effectivement mobilisés pour la réussite du projet. Le délégataire n'a pas non plus précisé les noms et numéros professionnels des intervenants, ce qui ne permet pas au délégant de vérifier que les compétences et le niveau d'expertise attendus sont conformes.

### Déploiement du réseau

Le dégroupage n'a pas évolué cette année. Le nombre de NRA dégroupés et ouverts commercialement est de 165.

Le Délégataire a fait part de 467 mètres linéaires de génie civil en propre supplémentaires par rapport à 2021 avec 1 525 020 mètres de longueur totale.

Moselle Télécom précise avoir démonté les équipements WiFiMax sur 67 communes en 2023, ainsi que les démontages de cœur de réseau et de plateformes béton associés.

Au niveau des interventions sur le réseau, ont été réalisées :

- 4 dévoiements
- 9 renforcements de chambres télécoms
- 1 réparation de fibre
- 3 renforcements de câble et réparation d'une boîte
- 15 remises à niveau ateliers 48 V dans les NRA.

### Exploitation du réseau

Moselle Télécom transmet une carte de disponibilité des fibres par tronçon au 31/12/2023, ainsi que les données SIG associées.

Il a été défini un programme de désaturation de 59 tronçons (85 km) qui est en cours et sera à finaliser d'ici la fin de la Délégation de Service Public.

Concernant la partie active, les équipements de 1 NRA ont leurs ports saturés à plus de 70 %, ce qui démontre la décroissance du service de dégroupage.

La gestion du stock d'équipements n'est pas indiquée dans le cadre de ce rapport.

Le nombre de DT/DICT traités et présentés dans le rapport annuel est en augmentation par rapport l'année dernière (1 721 DICT en 2023 contre 1 196 DICT en 2022), sans explication de la part du Délégué.

Le Délégué explique avoir mené quelques actions de maintenance préventive en 2023. Cependant, aucun rapport de maintenance préventive n'est fourni en annexe du rapport.

49 sites opérateurs ou clients ont été raccordés en 2022, c'est 17 de plus qu'en 2021.



### **II-3 Bilan financier**



Moselle Télécom dispose d'une solide assise financière. La société n'est pas endettée et dégage des flux de trésorerie d'exploitation excédentaires.

### Analyse du Compte de Résultat de Moselle Télécom

L'analyse des recettes d'exploitation de Moselle Télécom, pour 2023, confirme l'inflexion de la dynamique commerciale du RHD 57 constatée en 2015, historiquement fondée sur un parc DSL qui connaît une décroissance, même s'il représente toujours près de 46% du chiffre d'affaires.

Les informations fournies au rapport annuel permettent de distinguer la ventilation globale du chiffre d'affaires par FAI client et démontrent une part de marché importante pour l'opérateur SFR.

Concernant les charges d'exploitation, les charges de services d'accès décroissent en lien avec la décroissance du DSL.

### Analyse du Bilan de Moselle Télécom

### Analyse du tableau de flux de trésorerie de Moselle Télécom

Le compte-rendu financier annuel fait l'objet d'un rapport distinct du délégataire, ainsi que d'un rapport du commissaire aux comptes.

### III – Conclusion

Plusieurs manquements contractuels, un faible dynamisme commercial et une forte dépendance aux filiales de l'actionnaire principal ont été pointés par le délégant suite à un audit approfondi de la gestion du RHD 57 par Moselle Télécom.

Par la suite, début 2024, MOSELLE FIBRE a lancé une procédure de passation de DSP pour l'exploitation et la commercialisation du RHD 57 à partir de fin décembre 2025 et pour 15 ans.

Cette nouvelle DSP aura pour mission de remettre à niveau le RHD 57, tant au niveau des équipements actifs que de certains équipements passifs, afin de redynamiser la commercialisation de la partie traditionnelle du RHD 57 : location de fourreaux, location de fibre noire et mise à disposition de liens activés.

De plus, le cahier des charges de la nouvelle DSP prévoit la possibilité de fournir des services de connectivité aux collectivités et sur la partie mobile.

Le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a également décidé, en juin 2024, d'arrêter le service de dégroupage ADSL à fin 2025 dans le cadre du décommissionnement du réseau ADSL voulu par Orange.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 11 décembre et a émis un avis favorable sur la gestion de MOSELLE TELECOM.

#### LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **PREND ACTE** du rapport d'exploitation du RHD57 au titre de l'année 2023,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 19

Adopté par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président  
  
Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire  
  
Serge WOLLJUNG